

LECTURE PUBLIQUE

Hergé et son petit reporter autour du monde à la Bibliothèque Multimédia

Accueillie à la BM jusqu'au samedi 23 août, l'exposition « Hergé et son petit reporter autour du monde » est constituée de panneaux illustrés de photographies anciennes ou modernes, de documents et d'objets utilisés par Hergé ou ayant trait au thème abordé dans son œuvre.

Patrick Mérand, tintinophile de la première heure et concepteur de cette exposition originale, a publié une dizaine d'ouvrages consacrés à l'œuvre d'Hergé. Ancien éditeur ayant étudié la langue chinoise, il s'est lancé sur les traces de son héros favori en voyageant dans une soixantaine de pays.

Cette présentation constitue un éclairage sur la façon dont a travaillé Hergé, sans pourtant avoir voyagé, et de découvrir de nombreuses informations parfois surprenantes, semées au fil de ses albums. Ainsi, sans jamais avoir foulé le sol de l'empire du soleil levant, Hergé a réalisé un ouvrage incroyable de précision sur fond de guerre sino-japonaise et fait du *Lotus bleu* un livre d'histoire remarquablement documenté.

Cette même précision se retrouve au fil des pages de chacun de ses albums. De même, les références historiques, sociétales ou artistiques abondent et ne sont pas toutes remarquées par le lecteur distrait. L'analyse des influences d'Hergé invite à étudier aussi bien les premiers dessinateurs de bandes dessinées que les peintres contemporains qu'il admirait. Ainsi des peintures ou sculptures d'Afrique Noire, d'Amérique Latine ou encore d'Asie figurent plus ou moins discrètement dans les albums.

PROGRAMME DES ANIMATIONS : www.bm-grandgueret.fr



MOBILITÉ

L'Agglo vous aide à passer au vélo électrique

L'Agglo propose désormais aux particuliers un service de location de vélos à assistance électrique. C'est l'opportunité idéale pour tester ce mode de déplacement en conditions réelles, et à prix modique.

Depuis quelques années, la part du vélo augmente sur le territoire de l'Agglomération, il est important de soutenir cette dynamique. Plusieurs actions ont déjà été mises en œuvre : réalisation d'infrastructures cyclables, apprentissage du vélo dans les écoles, campagne de communication, etc.

La location de vélos électriques subventionnée s'inscrit dans le cadre du schéma vélo de l'Agglo. Cette action est réalisée en partenariat avec la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF). L'offre est ouverte à tous avec un tarif préférentiel pour les habitants du territoire de l'Agglo.

La location peut durer jusqu'à trois mois, à raison de 45 € mensuels pour les habitants de l'agglomération (ou 12 € par semaine) ou 25 € mensuels sur critères sociaux (ou 7 € par semaine). Les vélos sont loués auprès de la MEF 23, parking de la gare de Guéret du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Les vélos sont tous équipés d'une assistance électrique adaptée au relief creusois et fournis avec un cadenas et un casque.

RÉSERVATION : 05 55 41 72 76



AGENDA

Scannez-moi pour retrouver l'agenda des animations estivales de l'Agglo



Grand Guéret - La lettre - Été 2025 / Editée par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret en juin 2025.
ISSN : ISSN 2649-1060 - Directeur de la publication : Éric CORREIA - Responsable de la rédaction et mise en page : service communication du Grand Guéret.
Textes : services du Grand Guéret - Crédits photos : Grand Guéret / Stanislas / PikiSuperstar / Freepik. Impression : Imprimerie George Sand (36) - Tirage : 16000 exemplaires.
Retrouvez la lettre en ligne sur : www.agglo-grandgueret.fr. Pour la recevoir, écrivez à : service.communication@agglo-grandgueret.fr.

25 communes membres : Ajain - Anzême - La Brionne - Bussière-Dunoise - La Chapelle-Taillefert - Gartempe - Glénic - Guéret - Jouillat - Mazeirat - Montaigut-le-Blanc - Peyrabout - Saint-Christophe - Saint-Éloi - Saint-Fiel - Saint-Laurent - Saint-Léger-le-Guéretois - Saint-Silvain-Montaigut - Saint-Sulpice-le-Guéretois - Saint-Vaury - Saint-Victor-en-Marche - Saint-Yrieix-les-Bois - Sainte-Feyre - La Saunière - Savennes.



Grand Guéret La lettre

Été 2025

www.agglo-grandgueret.fr

Édito

L'Agglo a le souhait de vous accompagner tout l'été pour profiter du cadre naturel et des activités dont nous avons la chance de bénéficier : baignades surveillées de Jouillat et d'Anzême, parc aventure, parc animalier et animations, et enfin la piscine en ces jours de chaleur où se rafraîchir et s'hydrater sont des impératifs pour petits et grands !

Et pourquoi ne pas profiter de l'été, pour louer un vélo électrique grâce à notre service en partenariat avec la MEF, une belle façon de tester ce mode de déplacement que nous encourageons avec notre politique de mobilité douce dans le cadre de notre Plan Climat.

Mais avant d'ouvrir cette parenthèse estivale, nous avons souhaité revenir dans cette lettre sur le développement économique qui est la première de nos compétences et une priorité. Sans développement économique, pas de développement tout court. Nous avons récemment signé une convention avec la CCI pour accompagner encore plus efficacement les entreprises.

Je ne peux terminer cet édit sans évoquer notre ressource en eau, sa fragilité et la nécessaire sobriété dont chacune et chacun d'entre nous doit faire preuve. Consommer moins, consommer mieux est indispensable si nous souhaitons préserver l'eau durablement en quantité et en qualité, face aux effets délétères du changement climatique.

Bel été à toutes et à tous..

Éric CORREIA
Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret



RESSOURCES NATURELLES

L'Agglo renouvelle l'opération récupérateurs d'eau de pluie à prix subventionné

L'opération « récupérateurs d'eau de pluie », lancée par l'Agglo le mois dernier, se poursuit cet été.

La météo de ce début de saison estivale confirme qu'il est absolument nécessaire de tout mettre en œuvre pour préserver la ressource en eau, en activant pour cela tous les leviers possibles. Récupérer les eaux de pluie pour les usages qui ne nécessitent pas la qualité « eau potable » (arrosage des jardins par exemple), fait partie de ces gestes qui aident à préserver la ressource.

Devant l'intérêt rencontré lors de la première campagne de vente de récupérateurs d'eau en 2023, l'opération est reconduite en 2025, avec un premier lot de 1200 unités à vendre (*).

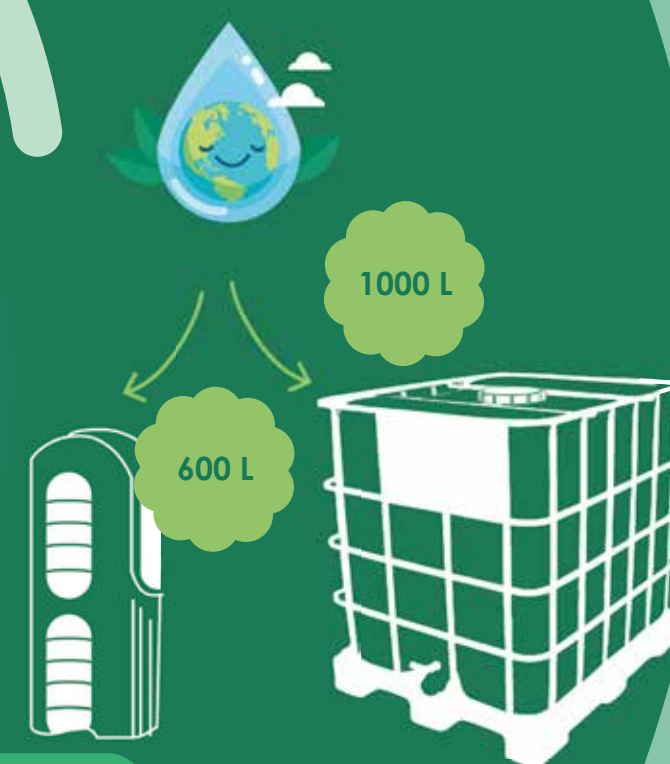
Les abonnés du service de l'eau peuvent faire l'acquisition d'un récupérateur à prix subventionné, grâce au soutien du Département de la Creuse et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Deux types d'équipement sont proposés et destinés à un usage exclusivement domestique :

- 600 litres au tarif de 60 euros TTC,
- 1000 litres au tarif de 50 euros TTC.

Chaque récupérateur est fourni avec sa notice d'installation, un autocollant à installer sur la cuve, un kit d'équipements hydro-économiques

(* En fonction des demandes, un deuxième lot pourra être mis à la vente à l'automne.



(offert par l'Agglo dans la limite d'un kit par foyer), et un guide de sensibilisation sur les usages responsables de l'eau.

À réception, la commande sera vérifiée par les services de l'Agglo. Un titre de paiement sera émis et, après règlement, la commande pourra être récupérée auprès de l'entreprise DEMUSSI (titulaire du marché public de fournitures).

Après plusieurs étés de situations tendues en raison de sécheresses répétitives et de nombreux épisodes de manque d'eau, l'Agglo appelle cette année, comme lors des précédentes, à la plus grande vigilance pour protéger ce patrimoine commun qu'est la ressource en eau et à adopter les comportements de consommation sobres et responsables.

POUR COMMANDER VOTRE CUVE :

➔ rendez-vous sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, à l'adresse suivante : www.agglo-grandgueret.fr/operation-vente-de-recuperateurs-deau-pluviale-2025
➔ ou flashez ce qr-code :



Création d'un Pôle Entrepreneurial par l'Agglo et la CCI de la Creuse

Afin de mieux accompagner entrepreneurs et porteurs de projets, l'Agglo et la CCI de la Creuse conjuguent leurs efforts, expertises et domaines d'intervention au travers de la création d'un Pôle Entrepreneurial "Grand Guéret Entreprendre".

Ce dispositif s'inscrit dans une volonté commune de simplifier les démarches entrepreneuriales, de mutualiser les ressources et de dynamiser le tissu économique local.

Cet accord permettra de :

- structurer un espace unique d'accompagnement ;
- réunir les acteurs économiques ;
- mettre en œuvre des actions conjointes ;
- consolider l'attractivité économique du territoire, en lien avec les stratégies régionales et communautaires.

La convention est conclue pour trois ans, avec une évaluation annuelle. Elle pourra être reconduite tacitement, sous réserve de cette évaluation.



Jean-François TIXIER, Président de la CCI de la Creuse



Il n'y a pas de fatalité rurale : il y a du potentiel, de l'envie et des ressources. Accélérer le développement économique est une nécessité absolue. Grâce à cette convention, la CCI et l'Agglomération du Grand Guéret joignent méthode et volonté pour bâtir une dynamique ambitieuse, structurante et durable, créatrice d'emplois et de valeur pour les entreprises comme pour les habitants de la Creuse.



François BARNAUD, Vice-président en charge du développement économique et de l'aménagement des ZA

Nous avons la chance d'offrir à ceux qui choisissent de vivre ici un cadre et une qualité de vie rares. Notre rôle en tant qu'élus est à la fois de les préserver mais aussi de les développer. Notre avenir passe par une plus grande attractivité territoriale. Le développement économique permet de soutenir les artisans et commerçants du territoire et d'accueillir des porteurs de projets. Nous n'intervenons jamais seuls mais avec l'ensemble des acteurs du territoire, Préfecture, Région, CCI, Agence de développement et d'attractivité du territoire, etc. Notre souhait est de contribuer à créer des emplois pérennes, des entrées fiscales, de la consommation, de maintenir de nos services publics, bref tout ce qui fera que notre territoire continuera à se développer.

A quoi sert le développement économique ?

Le développement économique est la première des compétences de l'Agglo et une priorité stratégique pour notre territoire. Le développement économique permet de soutenir les artisans, les commerçants, les entrepreneurs du territoire et d'accueillir des porteurs de projets dans le cadre de la politique foncière.

L'ensemble des acteurs du territoire, Préfecture, Région, CCI, Agence de développement et d'attractivité du territoire, etc., sont mobilisés autour de cette priorité.

Accueillir des entreprises, créer de l'emploi, de nouvelles entrées fiscales, attirer de nouveaux habitants, c'est cette dynamique qui permet à notre territoire de continuer à se développer et de maintenir les services publics.

Impact des entreprises sur notre territoire :

- création d'emplois directs ;
- création d'emplois indirects via les sous-traitants et les fournisseurs ;
- participation à la fiscalité locale :
 - la CFE (cotisation foncière des entreprises assise sur la valeur locative foncière des biens utilisés par l'entreprise),
 - la TASCOT (taxe sur les surfaces commerciales),
 - l'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux),
 - la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties,
 - le versement mobilité (entreprises et les administrations de plus de 11 salariés) qui finance les transports publics,
 - la participation à la taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations),
 - la participation à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), reversée à EVOLIS 23.

En 2024, les entreprises ont généré 36 % de nos recettes fiscales. Celles-ci sont réinjectées au service de nos politiques publiques.

CHIFFRES CLÉS

L'agglomération du Grand Guéret, un territoire orienté "services" et commerces

Plus de 1 500 entreprises

Plus de 4 000 salariés
soit 32 % des emplois du territoire

85 % des établissements ont moins de 5 salariés

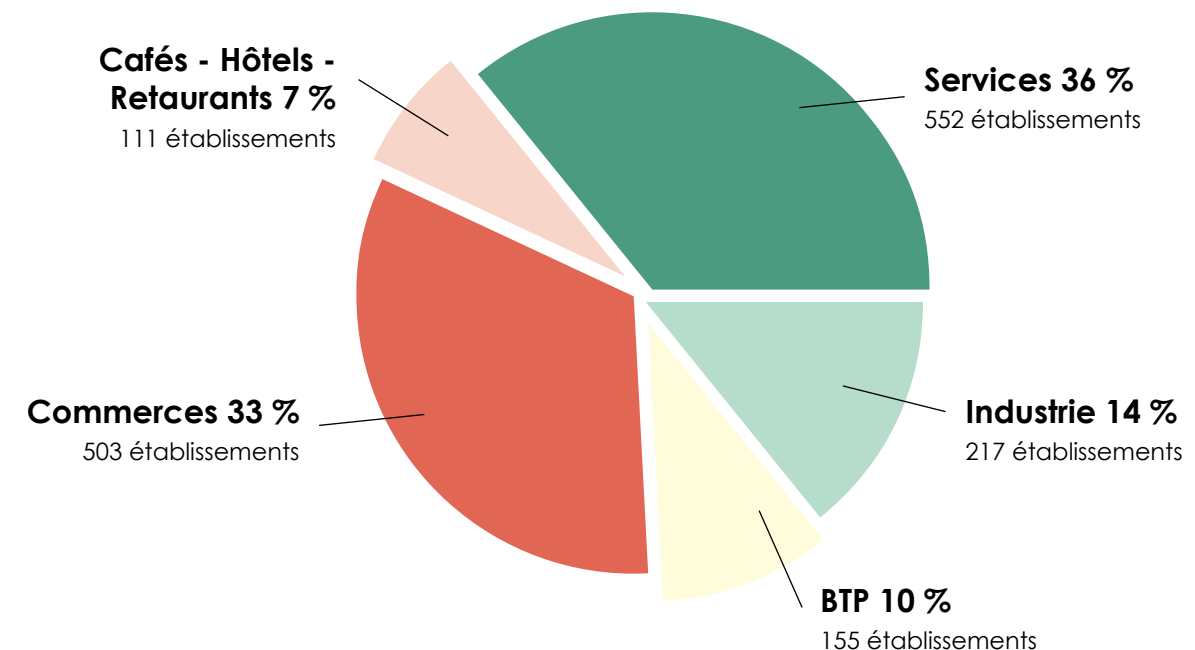
34 % des chefs d'entreprise ont plus de 55 ans
→ enjeux de transmission

Près de 200 créations d'entreprises en 2024

secteur de l'ESS*2 :
31,9 % des emplois privés et 17,5 % de l'ens. des emplois du territoire

* ESS = Économie Sociale et Solidaire
1 Source CCI de la Creuse
2 Source CRESS

Établissements par secteurs d'activité



• La ville de Guéret accueille le plus grand nombre d'établissements. Elle est suivie par Sainte-Feyre, Saint-Sulpice-le-Guérois et Saint-Vaury.

• Près de 560 000 euros d'aides attribués par l'Agglo aux entreprises, commerçants et artisans depuis 2020.

TÉMOIGNAGE



Matthieu FOURNIER, Directeur Général Délégué, Centre Lab à Guéret

Depuis 2018, Centre Lab développe, fabrique et distribue des produits de santé. Le site de Guéret emploie aujourd'hui 42 salariés et devrait doubler dans les 4 à 5 ans à venir.

Nous employons des collaborateurs à niveau Bac +2 à Bac +7 avec des profils techniciens, ingénieurs, pharmaciens, etc. Nous réalisons actuellement une extension industrielle de notre site et allons devoir recruter. Pour attirer les bonnes candidatures, nous valorisons à la fois notre projet et notre histoire mais également le territoire et la qualité de vie. Mais attirer, c'est une chose et fidéliser, une autre. D'autant que le travail n'est plus la priorité pour les jeunes générations : habitat, transport, garde d'enfants, commerces, loisirs sont des arguments clés pour les retenir.

PLUS D'INFOS : www.agglo-grandgueret.fr OU

